

UNE NOUVELLE LOI IMMIGRATION POURQUOI FAIRE ?

Propositions des groupes politiques

Dans le cadre du projet de loi immigration, qui devrait être présenté cet été, le gouvernement souhaite plusieurs réformes en matière d'asile. Ce droit humain fondamental est reconnu notamment par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Les droits des réfugiés sont par ailleurs garantis par la Convention de Genève de 1951, ratifiée par 145 États, dont la France. Ce texte établit un principe de non-refoulement, qui veut qu'un réfugié ne devrait pas être renvoyé dans un pays où "sa vie ou sa liberté" sont gravement menacées. Le droit d'asile a fait l'objet de plusieurs réformes ces dernières années, en France comme dans l'Union européenne. Jeudi dernier, jour de l'attaque à Annecy, les ministres européens de l'Intérieur ont d'ailleurs trouvé un accord sur deux volets clés d'une réforme, qui prévoit par exemple un système de solidarité entre États membres dans la prise en charge des réfugiés et un examen accéléré des demandes d'asile de certains migrants aux frontières. Mais en France aussi, certains politiques rêvent d'une réforme d'ampleur.

L'extrême droite demande une restriction du droit d'asile

Depuis l'attaque au couteau d'Annecy, par un réfugié Syrien, "au nom de Jésus-Christ", le RN a remis la question du droit

d'asile au centre des débats, consolidant sa stratégie offensive en matière de politique migratoire. "C'est toute notre politique migratoire, et un certain nombre de règles européennes, qu'il faut remettre en cause", d'après Jordan Bardella, président du RN, qui a de nouveau proposé de "restreindre" le droit d'asile, "donné dans l'Union européenne de manière beaucoup trop large", selon lui.

La réforme du droit d'asile était en effet une idée portée par Marine Le Pen durant la campagne présidentielle de 2022. Elle proposait d'instaurer "l'obligation de déposer les demandes d'asile dans les services des ambassades et consulats français à l'étranger" et pas sur le sol français. Selon Sébastien Chenu, député RN, la situation actuelle encouragerait les étrangers à venir illégalement sur le territoire pour y déposer une demande et la mesure préconisée par son parti empêcherait que des demandeurs d'asile "traversent et meurent dans la Méditerranée", mais aussi qu'"une fois déboutés, ils ne se maintiennent sur le territoire français".

Marine Le Pen a réaffirmé le 9 juin son hostilité aux politiques européennes d'immigration et souhaite modifier les règles de libre circulation des réfugiés dans l'espace Schengen affirmant qu'"il n'y a aucune raison pour que cette libre circulation s'adresse à des gens qui n'ont pas la nationalité des pays en question".

La droite veut un "projet de rupture"

largement inspiré du programme du RN

Depuis plusieurs semaines, les grandes figures de LR font la promotion de leur nouveau projet en matière de politique migratoire. Après une interview présentant un "projet de rupture" dans Le JDD, une proposition de loi composée de 56 articles a été déposée le 1er juin par les sénateurs Bruno Retailleau et François-Noël Buffet. Le lendemain, les députés Eric Ciotti, Olivier Marleix et Annie Genevard ont à leur tour présenté une proposition de loi constitutionnelle à l'Assemblée nationale. Avec ces mesures, largement inspirées du programme du RN, LR espère mettre la pression sur le gouvernement avant la présentation du projet de loi immigration. Dans Le JDD, Olivier Marleix assure même qu'il déposera une motion de censure contre le gouvernement s'il juge le projet de loi trop "laxiste".

Comme le RN, Les Républicains souhaitent mettre peu à peu fin aux demandes d'asile formulées sur le territoire français. Ils prévoient, à la place, de pouvoir déposer des demandes seulement dans les représentations diplomatiques et consulats français à l'étranger. Dans le cas exceptionnel où il serait déjà en France, le demandeur d'asile aurait un délai de quinze jours avant de déposer sa demande. Le parti souhaite que cette dernière fasse "l'objet d'une instruction

administrative accélérée" durant laquelle le demandeur d'asile serait placé systématiquement en centre de rétention administrative (CRA), "jusqu'à l'exécution de la décision définitive lui attribuant la protection ou, si celle-ci est refusée, l'éloignement effectif du territoire national". Cette mesure de détention en CRA reste cependant théorique, faute de places.

Début mai, la députée LR Christelle D'Intorni a déposé une autre proposition de loi. Son texte va encore plus loin et propose que toute demande d'asile réalisée en France soit refusée d'office. Ce refus entraînerait de fait une "obligation de quitter le territoire" (OQTF), après un éventuel recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Le demandeur se verrait aussi supprimer la prise en charge de ses frais de santé.

La majorité présidentielle souhaite plus d'efficacité, notamment des OQTF
Les groupes Renaissance, Horizons et MoDem n'ont pas exprimé de différences par rapport au projet de loi Présenté en Conseil des ministres en février dernier. Celui-ci, qui n'a pas été examiné au Parlement et sera remplacé par un nouveau texte cet été, envisageait plusieurs mesures. Parmi elles, la création de pôles territoriaux "France asile", chargés d'accueillir les étrangers et d'enregistrer leur démarche. Ils regrouperaient des agents de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et des préfetures. "Nous voulons réduire l'ensemble des procédures d'asile à neuf mois maximum" expliquait le ministre de l'Intérieur qui disait vouloir "répartir sur le territoire" les chambres de la Cour nationale du droit d'asile pour gagner en efficacité, avec des décisions prises par un juge unique, la collégialité

étant réservée aux "cas très difficiles". Le projet de loi prévoyait de généraliser la possibilité d'audiences en vidéo. Autre mesure envisagée, si le demandeur d'asile ne formule pas d'appel contre le rejet de sa demande par l'Ofpra, "celui-ci vaudra OQTF avec possibilité de recours sous quinze jours".

Le gouvernement reste prêt à faire évoluer son projet pour trouver un accord avec la droite. Gérald Darmanin se dit ouvert à plusieurs propositions formulées par LR, comme "le contrôle à 360 degrés des demandes de titres de séjours" (l'ensemble des motifs d'admission serait examiné à la première demande, et le demandeur d'asile ne pourrait redéposer un dossier, sauf en cas de circonstances nouvelles) ou l'ouverture des prestations sociales à partir de cinq ans de résidence en France. Sur la mise en place de quotas : "nous avons déjà dit que nous étions prêts à étudier ces propositions. Mais attention, sur le droit d'asile, par exemple, c'est impossible de mettre des quotas", avertit Darmanin. Quant à la proposition pour que les demandes d'asile soient formulées hors du territoire : "cette mesure est inapplicable", tranche-t-il, "sauf à sortir de la Convention de Genève de 1951".

La gauche plaide pour une meilleure intégration
Les composantes de la Nupes n'affichent pas de différences entre elles au sujet du droit d'asile. Le programme de gauche pour les dernières législatives n'évoquait pas le contrôle des flux, mais proposait au contraire de "garantir pleinement le droit d'asile". Pour cela, les partis de gauche souhaitent "accueillir dignement les exilés", "mettre fin au règlement de Dublin III" et "renégocier le Pacte sur la migration et l'asile" de l'UE. La Nupes

souhaite aussi "favoriser la création de voies légales et sûres de migration", "créer un corps de sauvetage en mer" et "mettre fin aux violations des droits fondamentaux" par Frontex.

La gauche propose par ailleurs d'offrir l'asile aux lanceurs d'alerte", comme Edward Snowden et Julian Assange.

Elle insiste sur la nécessité de garantir une meilleure intégration des réfugiés, avec une augmentation des moyens de l'Ofpra pour réduire les délais et la possibilité offerte aux réfugiés de travailler "dès la demande d'asile".

"On fera des propositions au moment de la discussion parlementaire" assure Ian Brossat, du PCF. "Ceux qui disent qu'on va arrêter l'immigration mentent, a fortiori avec le réchauffement climatique. Il faut donc avancer sur l'accueil et l'intégration." Il évoque aussi une réflexion sur les fragilités psychologiques de certains réfugiés, "qui ont traversé des épreuves terribles".

Après le drame d'Annecy, les principales personnalités de gauche ont surtout critiqué les "propositions de l'extrême droite et des droites dures qui visent à chasser toujours plus les migrants".

Clémentine Autain (LFI) a appelé "toutes les voix progressistes, les voix de gauche, à dire stop à cet acharnement contre les migrants".

* Olivier Marleix affirme que la France va accueillir 500 000 étrangers en 2023. Selon les experts, le chiffre est celui des premiers titres de séjour délivrés, soit 320 330 en 2022. La France et l'Allemagne sont les pays qui enregistrent le plus de demandes d'asile dans l'UE. Mais par rapport à sa population, le nombre d'étrangers accueillis en France (7,7 %) est en dessous de la moyenne européenne.

sources : France Télévisions, 14 & 15 juin 2023 ;
La Croix, 12 juin 2023

Tours : Interpellation des élus par les associations de la Coordination Migrants

Quels changements législatifs seraient utiles et applicables ?

La possibilité de travailler est le facteur le plus puissant de l'intégration.
Nous en avons une démonstration éblouissante avec la façon dont on a procédé pour les réfugiés d'Ukraine. Nous demandons d'ouvrir la possibilité

de travailler légalement dès lors qu'une demande d'asile est formulée. Nous demandons que la liste des emplois non opposables à une autorisation de travail pour l'employeur soit revue localement avec les associations et les organisations professionnelles. Nous demandons qu'on lève les restric-

tions au droit de travailler pour les étrangers, dès lors que l'employeur a fait la demande et, bien sûr, déclaré ces salariés. Nous constatons que le facteur le plus urgent pour un étranger souhaitant travailler est l'apprentissage de la langue, et que les moyens publics sont très loin de répondre aux besoins. Ce sont actuelle-

ment principalement les bénévoles de nos associations qui assurent cette mission éducative qui incombe à l'État.

Nous sommes témoins de nombreux parcours d'intégration réussis, notamment par l'apprentissage d'un métier. Malheureusement certains échouent ensuite du fait du refus de renouveler l'autorisation de séjour. C'est un immense gaspillage pour la collectivité de ne pas permettre à tous ceux qui veulent travailler d'apporter leur contribution à la vie sociale de notre pays.

De nombreuses lois actuelles ne sont pas appliquées et les conséquences pour les personnes que nous accueillons sont désastreuses

> Échec de l'hébergement d'urgence, notamment des familles avec jeunes enfants : actuellement à Tours plus d'une centaine de personnes sont sans-abri et rejetés par le 115 faute de moyens d'hébergement. Certains soir, le Collectif Pas d'Enfants à la rue enregistre 96 enfants sans-abri. Depuis janvier, 53 jeunes ont été remis à la rue par le département et sont venus trouver Utopia. Aujourd'hui une dizaine sont sans-abri.

La dotation financière de notre département est notoirement sous-estimée par rapport aux ratio national du nombre d'habitant (1600 places et 15 millions d'euros de budget au lieu des 2800 places et 24 millions d'euros de budget

qu'il devrait avoir).

Nos services publics sont hors la loi et l'État se décharge de sa responsabilité sur les citoyens

> Les dispositifs de mobilisation des associations pour l'hébergement d'urgence sont très lourds, du fait des appels à projet complexes, et impliquent qu'elles disposent déjà de locaux au moment où elles répondent. Au final, des budgets pourtant disponibles ne sont pas mobilisés et se trouvent perdus. Les pouvoirs publics doivent repérer les locaux inutilisés pour les affecter même à titre provisoire à l'hébergement d'urgence.

> La situation des femmes jeunes que l'on laisse à la rue est particulièrement critique et dangereuse, et paradoxale alors que dans le même temps l'État finance des parcours de sortie de la prostitution.

> Les délais de traitement de demande de titres de séjour sont devenus insupportables : il faut actuellement au moins 9 mois pour obtenir un récépissé de dépôt de dossier, quand on l'obtient, alors que la loi prévoit qu'un récépissé doit être remis au dépôt d'une demande.

> Dysfonctionnement de la plateforme électronique ANEF et incohérence du renvoi systématique vers cette plateforme dans la situation des personnes que nous accueillons (portable non adapté, illettrisme, etc.)

> Nous constatons une multiplication des OQTF (pourtant inapplicables dans 95% des cas) qui réduisent à néant tous les efforts d'accompagnement réalisés et perturbent les familles de migrants en transformant des familles normales en délinquants. Nous demandons que l'on cesse de tourmenter ainsi les personnes déjà en détresse, et que les cas de délinquance avérée soient traités spécifiquement.

Organiser la concertation avec les élus

Les associations expriment le souhait d'être entendues par les élus et d'avoir un retour de leur part sur les questions qui ont été soulevées. La Coordination Migrants est à leur disposition pour recueillir ces retours et pour organiser la concertation selon des formes définies et à un moment où ils seraient plus disponibles.

Impliquer les autorités locales et mobiliser la population sur la situation des sans-abris

Pour faire suite à la visio-conférence du 8 juin dernier, réunissant la plupart des associations de la Coordination Migrants, une lettre ouverte a été adressée aux autorités locales (préfecture, département, métropole, ville de Tours, parlementaires et agence régionale de santé) leur demandant une réunion d'urgence sur la situation des sans-abris dans l'agglomération tourangelle, avant le 15 juillet.

Conséquences des politiques de refoulement des migrants

Qui se soucie des quelques centaines de morts en plus ? Le naufrage d'un bateau de migrants au large de la Grèce, dans la nuit du mardi 13 au mercredi 14 juin, est une « horrible tragédie », qui a fait 78 morts selon le bilan officiel et seulement 104 survivants ramenés sur le rivage. Le navire, un vieux bateau de pêche, était surchargé : au moins 750 migrants étaient à son bord, dont une centaine d'enfants entassés dans ce chalutier pourri, sans gilet, sans toilette, déshydratés et sous alimentés.

Combien de cadavres seront repêchés ? Combien d'enfants parmi eux ?

C'est la catastrophe humaine en Méditerranée la plus lourde depuis 2016. Les

images sont partout. Le navire était parti de Libye, six jours plus tôt, pour rejoindre l'Italie. C'est vers 1h40, mercredi, que son moteur est tombé en panne. Les garde-côtes grecs, en surveillance à proximité, ont vu le bateau chavirer 20 minutes plus tard. Qu'ont-ils fait ?

Un remorquage de refoulement évoqué par les survivants

Que s'est-il passé entre la panne et le naufrage ? Les premiers témoignages sont troublants. "Les survivants nous disent que le bateau a chaviré alors qu'il faisait l'objet d'une manœuvre où il était tiré par les garde-côtes helléniques. Ils nous disent qu'il était tiré non pas vers les côtes grecques, mais en dehors de la

zone de secours en mer grecque", rapporte Vincent Cochetel, du HCR Méditerranée. Un remorquage qui, bien sûr, n'a jamais été évoqué par les autorités grecques. Selon la police des frontières européennes (Frontex), qui a survolé le bateau, les migrants n'ont jamais demandé d'aide avant de se retrouver en panne. Frontex "s'est déjà fait épinglez notamment dans cette zone-là, en Grèce, pour avoir organisé avec la Grèce des refoulements tout à fait illégaux de demandeurs d'asile vers la Turquie". Ce refoulement pousse les migrants à prendre des routes plus dangereuses pour arriver en Europe et augmente le risque de naufrages en Méditerranée.

Le bateau qui a chaviré est parti de Tobrouk, une région de Libye placée sous la coupe du clan Haftar. En favorisant les départs de migrants, ce rival du pouvoir de Tripoli cherche à faire pression sur les Européens, notamment sur l'Italie.

Les naufrages se suivent et se ressemblent aux portes de l'Europe. Malgré les faux-semblants, rien ne change et les pays européens continuent de vouloir garder portes closes. L'ampleur du drame survenu au large des côtes grecques dans la nuit de mardi à mercredi appelle pourtant à repenser nos politiques migratoires.

Depuis 2014, plus de 26.000 migrants sont morts en Méditerranée centrale

Mardi, l'OIM avait publié des chiffres montrant que près de 3.800 personnes étaient mortes sur les routes migratoires à l'intérieur et en provenance du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord l'année dernière. C'est le nombre le plus élevé depuis 2017, lorsque 4.255 décès avaient été enregistrés. Au premier trimestre, 441 migrants sont morts en Méditerranée centrale, et depuis 2014, plus de 26.000

La recherche et le sauvetage en mer sont un impératif juridique et humanitaire. Les

États doivent s'unir et combler les lacunes en matière de recherche et de sauvetage, de débarquement rapide et de voies régulières sûres. Ces efforts collectifs doivent être axés sur les droits de l'homme des migrants et le sauvetage de vies humaines. L'UE doit placer la sécurité et la solidarité au cœur de son action en Méditerranée. Et nous que faisons-nous ? Cette tragédie aux portes de l'Europe nous renvoie au choix essentiel que nous voulons faire pour notre société : souhaitons nous rejeter, jusqu'à la mort, celles et ceux venus d'ailleurs en quête de protection, avec l'espoir d'une vie meilleure pour eux et leurs enfants ?

sources : Mediapart, 15 juin 2023

Réfugiés en Europe : droits bafoués et politiques inadaptées

À l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, ce mardi, le Conseil de l'Europe s'inquiète de la « tolérance grandissante » à l'égard de la violation de leurs droits.

« Je suis frappée par le niveau alarmant de tolérance envers les violations graves des droits humains commises à l'encontre des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants qui s'est développé dans toute l'Europe. » Depuis le port italien de Lampedusa, devenu l'une des principales portes d'entrée du continent européen, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatovic, a une nouvelle fois tiré la sonnette d'alarme lundi 19 juin 2023.

À la veille de la Journée mondiale des réfugiés, qui se déroule ce mardi, elle a rappelé : « La vie des personnes en mer reste menacée, en raison de capacités et d'une coordination des secours insuffisantes, du manque de voies sûres et légales et du manque de solidarité, ainsi que de la criminalisation des ONG qui tentent d'apporter une assistance vitale. »

Aucune « véritable politique commune »
Dernier exemple en date, mercredi 14 juin, quand une embarcation transportant plusieurs centaines de personnes a

fait naufrage au large de la Grèce. Le bilan est l'un des plus meurtriers de ces dix dernières années : 78 morts et des centaines de disparus.

Ce drame pose une nouvelle fois la question de la chaîne de responsabilité. Pour le quotidien grec Ta Nea, pas de doute, l'Union européenne est défaillante, « parce qu'elle a lamentablement échoué à développer une véritable politique commune d'immigration fondée sur les principes de solidarité et de partage égal des responsabilités ».

Et aussi parce qu'elle « a essentiellement sous-traité la gestion des flux migratoires à des régimes illibéraux et autoritaires comme la Turquie et la Libye », pointe un éditorial du même quotidien traduit par Courrier international.

Face à l'exode des Ukrainiens, une réponse « encourageante »

Dans un rapport publié en 2019, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe constatait déjà « une réticence généralisée des États euro-

peens à établir un système de protection adéquat qui puisse, à tout le moins, protéger le droit à la vie des réfugiés ». Une frilosité d'autant plus prégnante depuis la montée en puissance des partis d'extrême droite anti-immigration à travers l'Europe.

Pourtant, la guerre en Ukraine a démontré les capacités d'accueil du continent. Ce conflit a déjà entraîné le déplacement de plus de 5,7 millions d'Ukrainiens. « La réponse des pays européens à cet exode massif a été immédiate et encourageante, rappelle ainsi Dunja Mijatovic. Elle montre qu'il est à la fois nécessaire et possible [...] de mettre la protection de la dignité humaine et le respect des obligations internationales au centre de l'action des États. » La Commissaire aux droits de l'homme « appelle donc les États membres du Conseil de l'Europe à tenir leurs promesses » pour les ressortissants de tous les pays, « non pas en paroles mais en actes ».

sources : Ambre Philouze-Rousseau
Nouvelle République, 20 juin 2023

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, RESF 37, Emmaüs 100 pour 1, Utopia 56, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, LDH 37, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, des individus en lutte...
et en mémoire du Père Léon Gahier

Prochain Cercle de silence : mardi 28 juillet 2023